

Lyon, le 7 avril 2018



Association des professeurs
de biologie géologie
Secrétariat national
BP 8337
69356 Lyon cedex 08
04 78 74 47 22
apbg@wanadoo.fr

Lettre ouverte à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer

Objet : Place des sciences de la vie et de la Terre dans la réforme du lycée.

Monsieur le ministre,

Les sciences de la vie et de la Terre sont essentielles à la compréhension de mécanismes fondamentaux qui sous-tendent les trois piliers du développement durable : économique, social (santé), environnemental. L'enseignement des sciences de la vie et de la Terre est un enjeu capital pour l'avenir de notre pays et de la planète. Aussi, afin de maintenir un enseignement scientifique de qualité au sein du futur lycée, les professeurs de SVT, très inquiets, vous font part, en quatre points, d'imprécisions et de pertes horaires dans les projets de décrets en seconde, première et terminale.

Le premier point concerne l'importance du maintien de groupes à effectifs réduits.

L'article 8 de l'arrêté du 27 janvier 2010 (NOR: MENE0929859A) et l'article 4 de l'arrêté du 27 janvier 2010 (NOR: MENE0929855A) relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements de seconde et du cycle terminal des lycées stipulent que : « le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places ». Cette recommandation ne figure plus dans le projet de décret. Pourtant, les salles spécialisées de sciences et de technologie, pour lesquelles d'ailleurs les collectivités territoriales ont beaucoup investi, ne permettent pas la manipulation, l'expérimentation, l'utilisation d'outils, de matériels et de produits chimiques en toute sécurité pour des effectifs de classes entières. Or, un enseignement de sciences expérimentales, comme celui des sciences de la vie et de la Terre, est fondé sur le réel et est centré sur l'acquisition et la compréhension de notions grâce aux manipulations ou expérimentations et ce, lors de séances de travaux pratiques (TP).

C'est pourquoi, nous pensons qu'il serait souhaitable de préciser dans les articles 4 et 7 des projets de décrets, que la répartition d'heures prévues pour la constitution des groupes à effectifs réduits doit tenir compte des activités impliquant l'utilisation en toute sécurité des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.

Le second point concerne l'enveloppe horaire complémentaire en cycle terminal.

Le volume horaire stipulé dans l'article 7 du projet de décret relatif au cycle terminal ne fait référence qu'à deux enveloppes de 7 heures hebdomadaires, l'une en classe de première et l'autre en classe de terminale, laissées à la disposition des établissements. Dans le précédent décret, selon les séries, cette enveloppe était, certes variable, mais adaptée à la nécessité de faire des groupes à effectifs réduits dans certaines disciplines (comme les sciences expérimentales) qui se font en partie dans des salles spécialisées. Cet horaire était de 9 heures en première S et 10 heures en terminale S. Ce volant horaire permettait d'assurer des enseignements en groupes à effectif réduit.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il serait souhaitable de flécher des heures à effectifs réduits afin de garantir un nombre d'heures suffisants pour organiser des TP dans les enseignements de spécialités scientifiques en première (2 heures) et terminale (3 heures), ou à défaut d'augmenter cette enveloppe horaire.

Le troisième point concerne les enseignements scientifiques proposés en cycle terminal.

Dans le projet de décret figure un enseignement scientifique dans le tronc commun. Dans le cas où il intégrerait les SVT, la physique-chimie et les mathématiques, il nous paraît peu efficient d'organiser sur 2 heures un tel enseignement.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il serait souhaitable que soit ajustée la quantité horaire de cet enseignement scientifique : qu'il soit de 2 heures s'il intègre uniquement les deux sciences expérimentales ou qu'il soit de 3 heures s'il repose sur trois disciplines.

À l'heure actuelle, on ne connaît pas ce que seront les champs scientifiques d'importance, essentiels d'ici dix ans. De ce fait, pour éviter des profils d'élèves au bagage scientifique incomplet et permettre une orientation scientifique diversifiée, la synergie entre les disciplines scientifiques est primordiale à tous niveaux.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il serait souhaitable que figurent en terminale des enseignements complémentaires de SVT et de Physique-chimie pour les élèves ayant conservé les deux autres spécialités scientifiques.

Le quatrième point concerne la classe de seconde.

Depuis la précédente réforme, un déséquilibre horaire s'est accru entre les disciplines scientifiques de seconde. En effet, lors de la précédente réforme, l'enseignement de sciences de la vie et de la Terre a été réduit d'une demi-heure.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il serait souhaitable d'augmenter la quotité horaire de SVT de 1,5 heures à 2 heures.

Par ailleurs, nous constatons le remplacement des enseignements d'exploration par des options facultatives n'incluant plus les MPS (méthodes et pratiques scientifiques). Depuis plusieurs années, ce co-enseignement de mathématiques, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre, a fait ses preuves dans l'orientation raisonnée et positive vers des études véritablement scientifiques des élèves qui l'ont suivi. Il a permis de développer chez eux une véritable appétence pour les sciences, des compétences particulières et des attitudes plus autonomes et réflexives.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il serait souhaitable de rétablir, dans les enseignements optionnels, l'enseignement de MPS en classe de seconde.

Pour une formation scientifique solide et complète de notre jeunesse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération la plus respectueuse.

Pour le Bureau national de l'APBG
Serge Lacassie, président
David Boudeau, secrétaire général